

COMPTE RENDU
CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU MERCREDI 30 JUIN 2021 A 18H30

Date de la convocation : 24 juin 2021

Présents :

Jean-Marie REY, Maire

Adrien GIRARD, Muriel PAYAN, Alexandre GOUEL, Margot MERLE, Adjoints

Yveline CORDIER, Bruno PROIETTI, Marielle BOY, Violaine PIQUET-GAUTHIER, Lisa FAURE, Fabrice LOISEAU, Pierre SAVOLDELLI

Jean-Michel BRUNET – à compter de la délibération n°14

Gabrielle GUIBERT – à compter de la délibération n°16

Procurations :

Jean-Charles THOMAS à Adrien GIRARD

Secrétaire de séance : Adrien GIRARD

La séance est ouverte à 18h30, en direct sur Facebook live, sous la présidence de Jean-Marie REY, Maire.

Monsieur le Maire procède à l'appel des membres du Conseil Municipal ; il nomme le secrétaire de séance.

Le compte rendu du conseil du 26 mai 2021 est adopté à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne lecture des actes qu'il a pris en vertu de la délégation que lui a donnée le Conseil Municipal par délibération n°035/2020, du 23 mai 2020, depuis le 21 avril 2021.

Le Maire informe le conseil municipal du retrait de l'examen du projet de délibération n°5 (modification des statuts de la Communauté de Communes du Briançonnais) pour manque d'informations.

I - AFFAIRES ADMINISTRATIVES

1/ RAPPORT ANNUEL DU DÉLÉGATAIRE – CONSIGNE A SKIS

En application de l'article L.1411-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire soumet au conseil municipal le rapport établi par Madame LE MAIRE Hélène, relatif à la délégation de service public pour l'exploitation de la consigne à skis (clôture des comptes au 30 avril 2021).

Le conseil municipal prend acte de ce rapport.

2/ AVENANT N°1 AU CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE LA CONSIGNE A SKIS

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que les mesures prises dans le cadre de la lutte contre la pandémie de la COVID-19 ont conduit à la fermeture des remontées mécaniques durant la saison d'hiver 2020/2021.

L'activité économique directement liée a, en conséquence, été fortement touchée et l'équilibre économique de la convention de délégation de service public pour l'exploitation de la consigne a ski a été mis en péril.

A ce titre il est proposé de prolonger l'actuelle délégation de service public d'une saison d'hiver et d'accorder au délégataire la même réduction de loyer qu'aux autres socioprofessionnels sous bail avec la collectivité pour la saison d'hiver 2020/2021.

Approuvé à l'unanimité

3/ MODIFICATION DÉFINITIVE DU LIEU DE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le rapporteur rappelle à l'assemblée que la crise sanitaire a nécessité le déplacement des réunions du conseil municipal à la salle du dôme. Cette modification de lieu a permis de mettre en évidence le confort, la sécurité et les possibilités techniques offerts par la salle (retransmission en ligne des conseils); en outre une plus grande quantité de public peut y être accueillie. Il est donc proposé de modifier de manière définitive le lieu de réunion du conseil municipal en l'installant à la salle du dôme.

Approuvé à l'unanimité

4/ DÉFINITION DES MODALITES TRANSITOIRES DE GESTION DU SERVICE DE NAVETTES « MARCHÉ » AVEC LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

À compter du 1^{er} juillet 2021, la Communauté de Communes du Briançonnais devient Autorité Organisatrice de la Mobilité sur le territoire. A ce titre, la navette mise en place pendant les périodes d'intersaison afin de desservir le marché hebdomadaire de Briançon devient un service de la communauté de communes. Dans l'attente d'une offre coordonnée et adaptée à l'ensemble du territoire, la communauté de communes souhaite confier l'exploitation de ce service à la commune du Monétier-les-Bains dans les conditions fixées dans une convention spécifique.

Approuvé à l'unanimité

5/ PACTE DE GOUVERNANCE ET SCHEMA DE MUTUALISATION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU BRIANÇONNAIS

Le rapporteur précise que le conseil communautaire du 18 mai dernier a adopté le pacte de gouvernance et le schéma de mutualisation de la Communauté de Communes du Briançonnais.

Il revient aujourd'hui aux communes membres se prononcer sur ce pacte précisant notamment :

- Les conditions et modalités de consultation du conseil de développement du PETR
- Les conditions d'association de la population à la conception, la mise en œuvre et/ou l'évaluation des politiques publiques
- Les conditions de réunion de la conférence des Maires
- Les conditions dans lesquelles une commune membre peut créer ou gérer un équipement ou service relevant des attributions communautaires
- Les conditions de création de commissions spécialisées associant les Maires
- Les modalités de conventionnement spécifiques
- Les conditions de l'égalité représentation entre femmes et hommes au sein des organes de gouvernances et des commissions de la CCB

- La mutualisation de service entre la CCB et ses communes membres :
 - o Créations de services communs
 - o Mise en commun de moyens (ingénierie financière)
 - o Mise à disposition de service (cabinet)
 - o Mise à disposition individuelle (prévention des atteintes à l'environnement)
 - o Groupement de commandes
 - o Entente
 - o Convention de gestion d'équipement ou de service

Approuvé à l'unanimité

6/ COUPE AFFOUAGERE 2021

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que la liste des affouagistes ainsi que les conditions d'octroi de la coupe doivent, conformément au code forestier, être arrêtées par le conseil municipal.

La délibération proposée précise donc les personnes attributaires et les éléments suivants :

- Prix du lot : 60€
- Lieu et dates d'enlèvement : plan d'eau du Casset (printemps) et Laurau (automne)

Approuvé à l'unanimité

II- AFFAIRES LIEES AU PERSONNEL

7/ GRATIFICATION DES STAGIAIRES

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que des étudiants de l'enseignement supérieur peuvent être accueillis au sein de la collectivité pour effectuer un stage dans le cadre de leur cursus de formation.

Il est précisé que le versement d'une gratification minimale à un stagiaire de l'enseignement supérieur est obligatoire lorsque la durée du stage est supérieure à deux mois consécutifs ou si au cours d'une même année scolaire ou universitaire, le stage se déroule sur une période de deux mois, consécutifs ou non. La durée de deux mois s'apprécie en tenant compte de la présence effective du stagiaire.

Les textes en vigueur fixent le taux de gratification minimum à 15 % du plafond horaire de la sécurité sociale, soit 3.90 € par heure pour une présence à temps plein.

Son versement est dû à compter du 1er jour du mois de stage.

Il est donc proposé d'autoriser Monsieur le Maire, par délibération, à signer des conventions de stage rentrant dans ce cadre et à verser la gratification correspondante.

Approuvé à l'unanimité

III – AFFAIRES FINANCIERES

8/ PARTICIPATION AU FONDS DE SOLIDARITE POUR LE LOGEMENT – ANNEE 2021

Le rapporteur rappelle au Conseil Municipal que le Conseil Départemental des Hautes-Alpes gère le fonds de solidarité pour le logement (FSL), fonds qui a pour mission de venir en aide aux personnes et aux familles en difficulté pour leur permettre d'accéder à un logement ou de s'y maintenir, en accordant des aides financières sous forme de secours ou de prêts sans intérêts.

En 2020, 4 ménages du Monétier-les-Bains ont bénéficié de 7 aides pour un montant total de 3011,20 €.

Il est ainsi proposé au Conseil Municipal d'affirmer la solidarité de la commune envers ses habitants et la population des Hautes-Alpes qui rencontrent des difficultés liées au logement en cotisant au Fonds de Solidarité pour le Logement (montant de la contribution = 431,60€).

Approuvé à l'unanimité

9/ RENOVATION DE LA TOITURE DE L'EGLISE NOTRE DAME DE L'ASSOMPTION : DEMANDE DE SUBVENTION

L'assemblée est informée que des travaux de reprise de la toiture de l'église du Monétier (Notre Dame de l'Assomption) doivent être entrepris avant que les défauts de la rénovation précédente, qui ont fait l'objet d'un contentieux et d'une indemnisation en faveur de la commune, ne viennent causer des dégâts irréversibles sur la structure. Les travaux, auxquels le service des Monuments Historiques est associé, seraient prévus en 2 phases :

- Phase 1 : toiture de la nef pour 680 000€ HT
- Phase 2 : toiture du chœur et du clocher pour 274 000€ HT

Un plan de financement prévisionnel est proposé, sollicitant la Direction Régionale des Affaires Culturelles et la Région SUD Provence Alpes Côte d'Azur.

Approuvé à l'unanimité

10/ CONTENTIEUX DANS LE CADRE DES DESORDRES CONSTRUCTIFS DES GRANDS BAINS : PROTOCOLE D'ACCORD AVEC LA SOCIETE AXA

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que pour la réalisation du centre thermoludique des Grands Bains, la commune du Monétier-les-Bains, maître d'ouvrage, a confié le lot 19b « Traitement d'eau – Animation aquatiques » du marché public de travaux à la société Imatec, (aujourd'hui société Bouygues Energies et Services).

Afin de mettre en terme au recours engagé par la commune contre la société IMATEC, l'assureur de l'entreprise propose un protocole d'accord ouvrant droit à une indemnisation de la commune à hauteur de 100 000€.

Approuvé à l'unanimité

11/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET DES GRANDS BAINS

Le rapporteur donne lecture des modifications à apporter à la section de fonctionnement du budget des Grands Bains.

Approuvé à l'unanimité

12/ DÉCISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET DE LA COMMUNE

Le rapporteur donne lecture des modifications à apporter à la section d'investissement du budget communal.

Approuvé à l'unanimité

13/ TARIFS D'ACCES A LA BIBLIOTHEQUE

Le conseil municipal est appelé à approuver les tarifs d'accès à la bibliothèque municipale : cotisation annuelle de 6€.

Approuvé à l'unanimité

14/ PARKING DU SERRE DES BRUNS : DEMANDE DE SUBVENTION

Le rapporteur rappelle au conseil municipal la création du fonds de soutien territorial par la Communauté de Communes du Briançonnais. Ce dispositif de soutien aux investissements des communes membres permet, entre autre, de bénéficier d'une aide pour les travaux de voirie. Parmi les travaux envisagés à l'automne, le parking du Serre des Bruns au Freyssinet, permettrait d'améliorer le stationnement au niveau du hameau. Un plan de financement est proposé, sollicitant la Communauté de Communes du Briançonnais à hauteur de 30% des travaux envisagés.

Approuvé à l'unanimité

15/ PARKING DES BOUSSARDES : DEMANDE DE SUBVENTION

Un plan de financement est proposé, sollicitant la Communauté de Communes à hauteur de 30% des travaux envisagés dans le cadre du fonds de soutien territorial.

Approuvé à l'unanimité

16/ PARKING DU SERRE BARBIN : DEMANDE DE SUBVENTION

Un plan de financement est proposé, sollicitant la Communauté de Communes à hauteur de 30% des travaux envisagés dans le cadre du fonds de soutien territorial.

Approuvé à l'unanimité

IV – AFFAIRES LIÉES A L'URBANISME

17/ SOLIHA – COMMISSION FAÇADE-TOITURES

Le rapporteur rappelle au conseil municipal que l'opération « façades-toitures » dure depuis près de vingt ans sur le territoire communal et a permis de soutenir 23 projets de réhabilitation du bâti ancien. Actuellement, la 8^{ème} tranche de l'opération est en cours, avec une enveloppe de subvention de 60 000€, soutenue à 50% par la Région.

La commission, réunie le 02/07/19 avait fléchée une enveloppe de 2 000€ pour les travaux engagés à la copropriété GUERIN située rue des Glaciers, mais non validée par délibération car le dossier comportait des réserves.

Le dossier étant désormais régularisé, il convient de valider l'attribution d'une subvention de 2 000€ à la copropriété représentée par Mme GUERIN, portant le montant engagé pour cette 8^{ème} tranche à 27 560€.

Approuvé à l'unanimité

QUESTIONS

1°) Monsieur Fabrice LOISEAU, conseiller municipal, interroge Monsieur le Maire :

- sur la possibilité d'armer la police municipale de container lacrymogène d'une contenance de 100 ml
- sur la possibilité de renforcer la sécurité du poste de police municipale
- sur le renforcement des contrôles de vitesse sur la commune

Monsieur le Maire répond que cette proposition d'armement ne pourra se faire qu'après accord du Préfet et qu'elle reste soumis à la conclusion d'une convention de coordination entre notre police municipale et la gendarmerie nationale, ce qui n'est pas encore le cas. Concernant la sécurité du poste de police, les travaux en cours vont permettre de remplacer la fenêtre et de la protéger mais les locaux actuels ne permettront pas d'aménagements supplémentaires. Une réflexion peut être engagée sur une délocalisation du poste de police.

Enfin, la police municipale va pouvoir disposer à court terme du radar de la police municipale de Saint-Chaffrey afin d'effectuer des contrôles de vitesse dans les zones sensibles. De même, le sens unique de circulation mis en place pendant les grosses journées de circulation durant l'été 2020 sera reconduit cet été, une forte affluence étant attendue.

2°) Un internaute demande où en est le projet de contournement du village.

Monsieur le Maire répond que cette voie de contournement fait toujours l'objet d'un emplacement réservé sur le plan local d'urbanisme. Cependant, ce projet ne sera plus porté par le Département mais par la commune, qui ne dispose pas actuellement des moyens financiers pour le mener à bien et qui ne pourra réaliser une véritable déviation mais plutôt une voie de desserte des différents quartiers situés le long du tracé. Certaines zones devant s'ouvrir à l'urbanisation, une maîtrise foncière progressive pourrait être envisagée afin de réaliser cette voie en plusieurs tranches.

La séance est levée à 19h30.

Le Maire,

Jean-Marie REY.

